

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 MARS 2018

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A. VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN J.L.

Etaient excusés :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés : FORT C.

Secrétaire de séance : ROUX-MOLLARD A.

ORDRE DU JOUR : - COMMUNE NOUVELLE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

Compte tenu de l'importance de la décision et des problèmes conflictuels posés par l'ordre du jour, le Maire propose au Conseil Municipal de tenir cette réunion à huis clos pour assurer la sérénité des débats et soumet cette question au vote :

Pour : 6

Contre : 4

COMMUNE NOUVELLE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses discussions actuelles relatives à des projets de communes nouvelles sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, et en particulier celles relative à un projet regroupant les trois communes d'Aigueblanche, Le Bois et Saint-Oyen.

Il rappelle l'étude engagée au début de l'année, sur la possibilité de création d'une commune nouvelle à l'échelle du périmètre de nos trois communes, que la présentation faite par l'AGATE (Agence Alpine des Territoires) devant le conseil municipal avait vocation à permettre à tous les conseillers municipaux de disposer du même niveau d'information, et ainsi pouvoir se

positionner, au regard des éléments contextualisés apportés, sur la possibilité d'aller plus loin dans la démarche.

Il expose que dès lors, il semble opportun que le conseil municipal de Le Bois puisse se positionner afin de répondre à la question suivante : dans le cadre de l'étude relative à la création d'une commune nouvelle à l'échelle du périmètre des communes d'Aigueblanche, Le Bois, et Saint-Oyen, êtes-vous prêts à aller plus loin dans la démarche ? et précise néanmoins que la participation à la réflexion, à ce stade de la démarche, ne vaut nullement engagement du Conseil municipal à la création finale de la commune nouvelle.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer, dans le cadre de l'étude sur la création d'une commune nouvelle à l'échelle du périmètre des communes d'Aigueblanche, Le Bois et Saint-Oyen, sur le principe d'aller plus loin dans la démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DEMANDE**, avant d'aller plus loin dans la démarche, qu'une commission soit créée pour présenter le projet à la population et recueillir son avis pour envisager la suite de la réflexion, nomme les membres de la commission.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le **30 MARS 2018** à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le **30 MARS 2018**

Le Maire,

J. LAYMOND
